



Nieul87

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

2024/17

EXTRAIT du Registre des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

5 avril 2024

Membres :	19
Présents :	14
Représentés :	17
Exprimés :	17
OUI :	17
NON :	0
Abst :	0

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 avril, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : 21 mars deux mil vingt-quatre.

Présents : Tricard Béatrice, Laurent Bila, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Auzemery Laurent, Bruyère Nathalie, Chauchet Emilie, Crouzit Sébastien (arrivée à 19h32), Détienne Aurélien, Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Reaully Paola, Sage Pascale.

Absents excusés : Calomine Benoit donne procuration à Laurent Bila, Gaspard Céline donne procuration à Nathalie Bruyère, Pagnou Pascal donne procuration à Ruaud Jean-Luc.

Absents : Crespy Benjamin, Gouzon Jérôme.

Secrétaire de séance : Pascale Sage.

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE

le 17 AVR. 2024

Objet : Demande de subvention – construction et aménagement de bâtiments –
Ecole élémentaire Irène Joliot Curie

Sur le site de l'école élémentaire Irène Joliot-Curie, des travaux sont nécessaires :

- Changement d'une porte de secours de la salle TBI.

Les travaux s'élèvent à 1 932,00 € HT soit 2 318,40 € TTC selon la description ci-dessous :

Description	Total HT	Total TTC
Porte de secours – Salle TBI	1 932,00 €	2 318,40 €
TOTAL	1 932,00 €	2 318,40 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré doit se prononcer sur l'autorisation donnée à Madame la Maire à demander l'octroi des subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le projet et autorise Madame la Maire à demander l'octroi des subventions les plus élevées possibles et à signer tous documents correspondants.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 4 avril 2024

La secrétaire de séance,
Pascale Sage.

Madame la Maire,
Béatrice Tricard.

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE

le 17 AVR. 2024

DCAT - BCFE

